

puis a jeté dans la tombe Babylone et Ninive, Athènes et Rome, n'a pu parvenir à les faire oublier.

« Je vis les brahmes et les prêtres prêter l'appui de leur parole, l'autorité sainte des Védas, de la divine écriture, au despotisme inintelligent des rois, et, oublieux de leur origine, étouffer l'Inde sous une théocratie corrompue, qui, avec ses divisions de caste, ses indignes sacrifices aux passions les plus honteuses, son abrutissement systématique des masses, eut vite fait d'anéantir à son profit les gloires du passé qui faisaient sa honte... la liberté qui l'eût renversée. »

*M. Foucaux ne peut pas n'avoir pas lu ces passages.*

Il y a plus :

Dans le même chapitre du même ouvrage (*Christna et le Christ*) où j'ai écrit, p. 50 :

« L'Inde tournant sans cesse dans un cercle vicieux, entre le monothéisme et le polythéisme, râlait depuis quinze mille ans sous les étreintes du prêtre ; »

J'avais écrit, p. 47 :

« L'Inde védique a été monothéiste, elle n'est arrivée au polythéisme que sous le joug démoralisateur et corrompu des prêtres... »

Ainsi partout, ma pensée est clairement définie, et je ne puis m'expliquer *l'erreur de M. Foucaux*.

Le passage suivant est plus singulier encore :

Voulant, *quand même*, me mettre en contradiction avec moi-même, mon contradicteur ajoute :

11° « Et p. 192 : « Les merveilles de l'art indou qui *inspira* l'art antique de l'Égypte et de la Grèce. »

« Puis p. 375 : « Les Indous ne peuvent *rivaliser* avec les splendeurs de l'art grec. »

Ici, je suis réellement très-embarrassé pour exprimer nettement ma pensée.

Ce ne sont plus des phrases cueillies à droite et à gauche, sans indiquer l'esprit dans lequel elles sont écrites, que M. Foucaux appelle à son secours, *mais bien, ce qui est beaucoup plus grave, des lambeaux de phrases qu'il tronque à plaisir pour se forger des arguments.*

En rétablissant les deux passages dans leur entier, je vais faire le lecteur juge du procédé.

Décrivant l'intérieur d'un temple indou, j'ai écrit, p. 192 (*Christna et le Christ*) :

« Qu'on se figure une immense crypte souterraine, creusée sous la pagode, dans un rocher de granit, où s'étaient donné rendez-vous *toutes les merveilles du vieil art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce...* Colonnes aériennes de vingt mètres de hauteur, toutes fouillées au ciseau ; gra-

cieuses cariatides semblant supporter la voûte de l'édifice au sommet des colonnes ; entablements bizarres, chapiteaux polychromes ; feuilles d'acanthé et de lierre s'enroulant autour des clefs des frises, etc... »

*Comme on le voit, il s'agit ici d'architecture.*

D'un autre côté, passant en revue les conquêtes de la civilisation indoue, j'ai écrit, p. 375 (*Christna et le Christ*) :

« *En architecture*, les Indous semblent avoir épuisé tout ce que le génie de l'homme est capable de concevoir, dômes hardis, coupoles élancées, minaret avec dentelle de marbre, tours gothiques, plein cintre grec, style polychrome ; tous les genres et toutes les époques se trouvent là, accusant l'origine et la date du départ des différentes peuplades, qui, en émigrant, ont emporté les souvenirs de l'art natal.

« *En sculpture*, ils conçurent le grandiose, les grands effets par les masses, *mais ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec.*

« *En peinture*, ils ne s'élevèrent pas au-dessus du métier. »

Que résulte-t-il de ceci ?

Il résulte : qu'après avoir proclamé l'influence inspiratrice de l'art indou *en architecture*, sur l'art égyptien

et grec, je proclame non moins formellement : qu'*en sculpture* l'art indou ne peut rivaliser avec les splendeurs de l'art grec, et qu'*en peinture* l'Inde ne s'est pas élevée au-dessus du métier.

Peut-on rencontrer ici l'ombre d'une contradiction ? Pour en créer une, que fait M. Foucaux ?

Il extrait de ces deux longs passages deux phrases tronquées qui, sans celles qui les précèdent et celles qui les suivent et les expliquent, n'ont plus le sens que je leur ai donné...

P. 192 : « les merveilles de l'art indou qui inspira l'art antique de l'Égypte et de la Grèce... »

P. 375 : « les Indiens ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec. »

Et le tour est joué.

Bien plus : non content de tronquer les phrases, il ajoute des mots pour rétablir grammaticalement les phrases qu'il défigure.

J'ai écrit :

« *En sculpture*, ils conçurent le grandiose, les grands effets par les masses, *mais ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec...* »

Et M. Foucaux copie :

« *Les Indiens ne peuvent rivaliser avec les splendeurs de l'art grec...* » faisant ainsi d'une phrase

incidente une phrase principale, et oubliant, à dessein, d'indiquer que ma phrase ne s'applique pas à l'art en général... *mais à la sculpture seulement.*

Après avoir signalé le procédé, il me semble, *n'est-ce pas ?*... que j'aurais tort d'insister.

12° « M. J. assure, p. 52-53 : « que le sacrifice des bêtes était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, qui proscrirent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte que ce soit. »

« S'il avait lu avec attention les lois de Manou, il aurait vu que non-seulement le sacrifice des animaux n'y est pas défendu, mais qu'il y est même souvent prescrit. »

M. Foucaux pourra me rendre cette justice que je m'efforce de rendre ma réponse la moins agressive possible... Il me permettra cependant de lui dire que je finis par ne comprendre *absolument* rien à ce perpétuel travestissement de ma pensée... et qu'il faut être bien pauvre d'arguments, pour être réduit à s'en procurer à l'aide d'altérations matérielles des textes...

D'après mon contradicteur :

J'ai prétendu, p. 52-53 (*Christna et le Christ*), « que le sacrifice des bêtes était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, etc... »

Je suis obligé d'affirmer, que mon contradicteur me prête gratuitement cette opinion !

Sans doute la phrase qu'il cite se trouve dans mon livre... mais comment s'y trouve-t-elle ?

M. Foucaux se garde bien de dire, que cette phrase expose simplement des idées personnelles à la secte des djeïnas, et n'émet nullement, à titre de proposition générale, l'opinion que le sacrifice des animaux était contraire aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous...

Il suffit de rétablir ce passage en entier, pour voir que M. Foucaux continue de plus en plus à *disloquer, volontairement*, et ma pensée et mon texte.

Rendant compte des vieilles querelles qui mirent aux prises les brahmes et les djeïnas, je dis, p. 52-53 :

« Les djeïnas accusent les brahmes d'avoir forgé les quatre Védas, Manou, les dix-huit Pouranas, la trimourty, et les fables monstrueuses qui s'y rapportent, telles que les avatars de Vichnou, le linguam, le culte de la vache, et d'autres animaux, le sacrifice de l'ekiam, etc... »

« ... Les djeïnas dès le début ne cessèrent, de tout leur pouvoir, de s'opposer à ces changements; voyant que leurs remontrances ne produisaient que peu d'effet, et que le système religieux des prêtres continuait à être imposé à la multitude, ils se mirent en rupture ouverte avec les brahmes... *D'après les*

vieilles légendes djeïnistes, la lutte éclata à l'occasion de l'établissement de l'ekiam, sacrifice dans lequel un chevreau, à toison rouge, était immolé en l'honneur de la trinité, ce qui était contraire aux croyances unitaires et aux principes les plus sacrés et les plus inviolables des Indous, qui proscrivent toute espèce de meurtre, sous quelque prétexte et pour quelque motif qu'il soit commis. — Telle est la prétention des djeïnas. — »

Il est impossible que M. Foucaux n'ait pas vu que je n'étais que l'historien des faits racontés et des opinions émises par les vieilles légendes djeïnistes, et que si je mettais en opposition, d'un côté :

Les doctrines des brahmes qui sacrifient des animaux,

Et de l'autre :

Celles des djeïnas qui repoussent les sacrifices d'animaux,

Ce n'était que pour indiquer la nature et l'origine de leur querelle.

Si M. Foucaux, si habile pour aller chercher, dans mes différents ouvrages, des lambeaux de phrases, qu'il assemble ensuite lui-même à sa façon, pour en extraire des contradictions, avait bien voulu citer lui-même à ses lecteurs le passage suivant de mon volume *Histoire des Vierges*, p. 86, il leur aurait rendu un double service, en les mettant à même de savoir :

1° Ce que je pense du sacrifice des animaux dans l'Inde ;

2° Ce qu'il faut penser des moyens de critique qu'il emploie.

« Le culte vulgaire des Indous compte un grand nombre de sacrifices qui diffèrent de mode, selon les dieux et les temples. La plupart de ceux que les vischnouvistes ou sectateurs de la seconde personne de la trinité, offrent à leur dieu comprennent les cérémonies suivantes :

« 1° L'avahana, qui est l'invocation de la divinité à descendre sur l'autel ;

« 2° L'hassana, ou prière d'écouter favorablement l'hymne qu'on va chanter en son honneur ;

« 3° Le padia, pendant lequel le prêtre lave les pieds de la statue ;

« 4° L'arkia, ou offrande d'eau de fleurs, de safran et de sandal ;

« 5° Le madou-parka ; le prêtre consacre dans un calice du miel, du sucre et du lait ;

« 6° Le niveddia, qui se compose du sacrifice des victimes, et de la distribution au peuple de petits gâteaux de riz consacrés ; cette nourriture céleste doit être reçue à genoux et mangée dans la pagode.

« Les seuls animaux immolés aux dieux, pendant le niveddia, étaient le cheval, le buffle, le bouc, le

chevreau, le coq, réservé au dieu de la médecine, et les jeunes colombes non encore sorties du nid. »

Vingt autres passages semblables, et notamment un sur les sacrifices humains, indiquent clairement quelle est mon opinion sur ce point.

En dehors *des moyens spéciaux* que je signale, cette critique a quelque chose de puéril, qui se conçoit peu de la part d'un homme aussi éminent que mon contradicteur...

Ainsi, il me reproche de n'avoir pas lu avec attention les lois de Manou qui, non-seulement ne défendent pas, mais même prescrivent le sacrifice des animaux... et précisément, p. 185, *Bible dans l'Inde*, j'ai cité les passages suivants de Manou, à propos des sacrifices d'animaux :

« L'éternel Brahma (l'être qui existe par sa propre volonté) a créé les animaux pour le sacrifice, et le sacrifice est la cause de l'accroissement de cet univers; c'est pourquoi le meurtre commis pour le sacrifice n'est point un meurtre.

« Autant l'animal avait de poils sur le corps, autant de fois celui qui l'égorge d'une manière illicite périra de mort violente à chacune des naissances qui suivront.

« Celui qui n'aura mangé de la chair d'un animal qu'il a acheté ou qu'il a reçu d'un autre, qu'après

l'avoir offerte à Dieu, ne se rend pas coupable. Car manger de la viande après l'accomplissement du sacrifice a été déclaré la règle divine.

« Un brahme ne doit jamais manger la chair des animaux qui n'ont pas été consacrés par les prières, etc... »

M. Foucaux doit voir que je n'ai pas attendu ses observations pour savoir que les sacrifices d'animaux étaient prescrits par Manou.

M. Foucaux trouvera peut-être, non dans le fond, mais dans la forme de cette traduction, quelques légères différences entre mon texte et celui dont il se sert lui-même... qu'il veuille bien pour ce fait ne pas m'accabler, si je préfère mon Manou, qui vient de la pagode de Chelambrum, dans le sud de l'Indoustan, à celui dont on se sert au Collège de France... Non pas que j'aie l'audace de proclamer la supériorité d'un texte sur l'autre. Mais, comme il y a dans le nord de l'Inde près de cent cinquante et dans le sud plus de trois cents textes de Manou, dans lesquels on rencontre d'importantes variantes, bien qu'ils soient tous d'accord sur le fond même de la doctrine, je conserve mon texte du sud, quoique les pundits de cette partie de l'Inde aient le malheur de ne pas jouir d'une grande réputation de science, auprès de mon contradicteur.

J'aurai occasion de m'expliquer plus loin sur ces textes.

13° « *Et pour un homme qui a longtemps vécu dans l'Inde il est bien mal informé au sujet de l'aswamedha qui selon lui aurait lieu chaque matin, tandis que ce sacrifice, le plus solennel de tous, doit durer un an et ne peut être célébré que par les rois.* »

J'en suis fâché pour M. Foucaux. Mais je dois lui dire que s'il avait vécu, non pas *longtemps*, mais un *seul jour* dans l'Inde, il n'aurait jamais écrit les lignes ci-dessus, et surtout il se serait bien gardé de donner à sa critique cette tournure légèrement pédagogique, qui m'autoriserait presque à lui répondre, *que pour un professeur de sanscrit au Collège de France, il me paraît bien mal informé des choses du brahmanisme.*

Je vais rendre ma pensée sensible par un exemple, puis je répondrai à l'observation elle-même.

Figurez-vous qu'un citoyen du Céleste empire, après avoir vécu de longues années en Europe, rentre dans son pays et publie un livre sur cette contrée. Dans cet ouvrage, il a écrit la phrase suivante :

« Les souverains de l'Europe appartiennent à la religion chrétienne! »

Aussitôt le professeur de français ou d'anglais, à

l'Université de Pékin, prend feu, et lui lance superbement cette apostrophe :

— Pour un homme qui a vécu longtemps en Europe, vous êtes bien mal informé de ce qui s'y passe. Les souverains de cette contrée, et notamment les empereurs romains, appartiennent si peu à cette secte, qu'ils en persécutent les membres, et que les chrétiens, pour éviter d'être livrés aux bêtes dans les arènes, sont réduits à se cacher dans les catacombes pour pratiquer leur culte.

N'en déplaise à M. Foucaux, son cas et le mien sont identiques...

D'abord, suivant son habitude, la phrase qu'il cite est comme toujours une phrase incidente qu'il coupe à sa façon... On dirait à l'entendre que, traitant du sacrifice solennel de l'aswamedha, je me serais grossièrement trompé sur l'origine et la nature même de ce sacrifice.

Rétablissons donc le passage avec son sens véritable :

« (*Christna et le Christ*, p. 88.) — Aucune puissance céleste, fût-ce même le mystérieux Swayambhouva, ne peut résister à une invocation faite à propos, et chaque matin, au sacrifice de l'aswamedha, le prêtre qui officie fait descendre sur l'autel, par la vertu d'une prière, le dieu Vischnou, seconde personne de la trimourty (trinité), incarné dans Christna. »

Comme on le voit, je parle ici de l'influence de la prière, et ce n'est que très-incidemment, qu'il est question de l'aswamedha.

Je vais m'expliquer maintenant avec mon contradicteur sur ce sacrifice, en indiquant ce qu'il fut aux trois époques différentes de la civilisation de l'Inde.

1° A l'époque de la domination purement sacerdotale des brahmes, *le sacrifice de l'aswamedha n'était qu'emblématique*. Pendant qu'un prêtre, devant les chefs assemblés, offrait le sacrifice, un cheval était attaché près de l'autel et le sacrificateur le consacrait à la divinité. A la fin de la cérémonie, on lui imprimait avec un fer rouge la marque de la divinité, ainsi qu'on fait encore pour les taureaux sacrés dans toutes les pagodes de l'Inde, et exclusivement attaché au service du temple et des prêtres, il ne pouvait plus être employé à un service abject. On ne recevait pour ce sacrifice que de jeunes étalons.

Les gens qui ont le malheur d'avoir habité l'Inde, M. Foucaux... et de rechercher des causes naturelles à toutes les fictions religieuses, ont reçu des pundits, ou brahmes savants, de singulières explications de cette cérémonie. D'après ces derniers, la plupart des chevaux et des taureaux (car le sacrifice du taureau existe également) étant assouplis au service de l'homme par la castration, il était nécessaire de

ne pas abandonner, aux classes inintelligentes, le soin de choisir et de consacrer les plus beaux types destinés à conserver la race. Il fut défendu aux soudras et aux vaysias de posséder des étalons, et le privilège fut attribué aux pagodes. Les soudras qui cultivaient la terre pour les brahmes et les xchatrias, se fussent peu, on le conçoit, inquiétés de conserver des types de race.

Les chevaux et les taureaux étalons furent donc, à l'aide d'une consécration, mis sous la protection de la divinité, ainsi qu'on le fit, du reste, pour les ablutions, les bains, les jeûnes à de certaines époques de l'année, et toutes les coutumes hygiéniques que le législateur, dans l'Orient, a constamment mises sous la protection de l'idée religieuse.

Déjà à cette époque, on ne voulait pas instruire le peuple, pour le conserver à l'état de machine à travail... et pour imposer à sa grossière intelligence des habitudes d'hygiène, qui conservassent la santé de la brute, on lui faisait peur de Dieu ou du Diable.

Ces coutumes, adoptées en Perse et en Égypte, ont fait dire, que l'antiquité avait adoré des animaux.

2° Dans la seconde époque, que j'appellerai l'époque royale, alors que les chefs avaient attiré à eux le pouvoir temporel, tout en gorgeant les brahmes d'honneurs et de richesses, pour se servir d'eux dans

un intérêt de domination sur les masses, le sacrifice de l'aswamedha, de symbolique devint effectif; mais ce sacrifice du cheval était toujours précédé d'une espèce de chasse à l'animal, dans laquelle se défiaient le plus souvent des rois voisins et rivaux de puissance. Cela donnait lieu à des fêtes sans fin, et au bout d'une année le cheval était immolé.

Chaque roi était obligé de faire ce sacrifice au moins trois fois dans sa vie; celui qui l'accomplissait cent fois s'élevait au rang des dieux.

Mais il ne faudrait pas croire, ainsi que le dit M. Foucaux, *que ce sacrifice ne pût être accompli que par des rois*. Si, pour lui appliquer une phrase qu'il m'adressait il n'y a qu'un instant, *il avait lu avec attention les lois de Manou*, il aurait vu que le vieux législateur ne fait pas de ce sacrifice le privilège exclusif des rois, lorsque dans son livre V, où il s'occupe spécialement des dwidjas, c'est-à-dire des brahmes qui ont accompli leur noviciat,

Il dit, sloca 53 :

« L'homme qui chaque année et pendant cent ans ferait le sacrifice de l'aswamedha, et celui qui jusqu'à sa mort se priverait de viande, acquerraient tous deux des mérites égaux, et obtiendraient la même récompense. »

Manou, qui dans ce livre V traite de la nourriture

permise aux dwidjas, des sacrifices qu'ils doivent offrir en cette circonstance et qui comprend dans ces sacrifices celui de l'aswamedha... ne dit pas un mot du sacrifice du cheval, dans le livre VII tout entier consacré aux rois.

Bien plus : dans le sloca 74, livre XI, le législateur brahmanique ne parle plus seulement des dwidjas, il généralise la permission d'offrir le sacrifice de l'aswamedha, quand il dit, en parlant de celui qui aurait tué un brahme :

« Que le meurtrier accomplisse le sacrifice de l'aswamedha, du swardjit, du gosava, etc... »

De même les sloca 257, 258, 259, 260, livre XI, parlent d'une manière générale (sl. 257) *de celui qui a commis un grand crime*, sans faire aucune distinction de caste, l'autorisant à offrir le sacrifice de l'aswamedha, *ce roi des sacrifices, dit le sl. 260, qui enlève tous les péchés*.

Je sais bien que M. Foucaux, à titre de commentaire de ces textes, pourrait soutenir que ces meurtriers et ces criminels devaient, sans doute, appartenir à la caste militaire.

Je défierai alors mon contradicteur de montrer un seul texte de Manou sur lequel il puisse baser son opinion.

Me citerait-il le sloca 82 du livre XI, ainsi conçu :

« Il peut se purifier de son crime, en en faisant l'aveu public devant les brahmes et les xchatrias assemblés pour le sacrifice de l'aswamedha, et en faisant ses ablutions avec les brahmes dans le sacrifice de l'Avabhrita. »

Ce verset indique simplement que brahmes et xchatrias sont assemblés pour l'aswamedha, mais ne fait nullement de ce sacrifice un privilège des xchatrias.

Tels sont les seuls textes de Manou où il soit question de l'aswamedha.

3° Dans la troisième période voisine de notre ère, les brahmes et les xchatrias, ou rois, divisés par des querelles intestines et des guerres de conquêtes, n'ont plus le temps de présider à des sacrifices dont la durée était d'une année; en même temps que l'aswamedha devient plus rare, il tend de plus en plus à se symboliser.

Manou avait déjà dit, pour la nourriture sacrée des sacrifices, livre V, sloca 37 :

« Que le brahme fasse, avec de la pâte pétrie dans le beurre, l'image de l'animal qu'il veut sacrifier, et qu'il se garde de manger un animal qui n'aurait pas été consacré. »

Et les brahmes prirent, peu à peu, l'habitude de

représenter le cheval de l'aswamedha, par une figurine en pâte de riz, pétrie tantôt avec du miel, tantôt avec du beurre.

Peu à peu l'horreur du meurtre des bêtes, que Manou n'autorisait, du reste, que dans les offrandes aux dieux, devint telle, en raison du dogme de la métempsychose qui primait tous les autres, qu'on vit les brahmes tamiser leur eau pour ne pas s'exposer, en la buvant, à faire périr les animalcules qu'elle contenait, ce qui n'était fait autrefois que par les pénitents d'un degré supérieur; et les sacrifices d'animaux, chevaux, taureaux, chevreaux, colombes, etc., conservés seulement à titre d'exception, pour quelques fêtes spéciales, disparurent du culte, remplacés, selon le vœu de Manou, par des simulacres en pâte, de petites galettes de riz, du lait, du beurre, du miel, des grains de riz grillés et des fleurs.

Il y a des siècles que le sacrifice du cheval ne se fait plus dans l'Inde par l'immolation de l'animal lui-même, mais comme l'aswamedha a conservé dans les croyances toute sa force purificatrice, tous les matins, les brahmes l'accomplissent à l'aide d'une figurine moulée avec du riz cuit dans du safran ou de la pâte, dans la pensée de conquérir, pour la vie future, un rang égal à celui des dieux.

C'est ainsi que le sacrifice se perpétue de jour en

jour, non-seulement pendant un an, comme dans le passé, mais pendant toute la vie du sacrificateur, dans l'espérance de gagner la récompense promise par Manou

*A celui qui aura, sans interruption, accompli l'aswamedha pendant cent années.*

Maintenant, si M. Foucaux veut suivre la marche de la tradition indoue par une autre voie, il verra les sacrifices d'animaux se reprendre dans le monde par la Perse, la Chaldée et l'Égypte jusqu'en Judée; et là, comme une synthèse simplifiée de ces anciennes pratiques, il verra, ainsi que dans l'Inde, la graisse et le sang des victimes, que les Juifs brûlaient dans leur temple, se symboliser également dans un peu de pâte délayée avec de l'eau, lors de la révolution chrétienne...

Voilà, très-brièvement, ce que j'aurais dit avec plus de détails encore, si, au lieu d'une simple allusion à l'aswamedha, j'avais eu l'intention d'exposer ce qu'était ce sacrifice, dans le passage relevé par mon contradicteur.

Au sujet de l'aswamedha, l'éminent professeur de sanscrit au collège de France me paraît être en retard de quelques milliers d'années; il n'a étudié et ne semble connaître, qu'un point de la tradition, sans s'être donné la peine de suivre cette dernière dans sa marche... Il a fait comme mon Chinois

d'il n'y a qu'un instant, qui renfermait encore les chrétiens dans les catacombes, plus de dix-sept siècles après qu'ils en étaient sortis...

Je comprends que l'immobilité soit une des grandes forces de notre science officielle!

Mais dans ce cas ne ferait-elle pas bien

D'imiter de Conrart le silence prudent?

14° « M. J. dit p. 74 : « Dans la primitive époque védique, avant la codification brahmanique des Védas et de Manou, les gymnosophistes ou pénitents nus existaient déjà sous le nom de sanniyassis. »

« Je demande d'abord à M. J. ce qu'il entend par la codification des Védas, composés d'hymnes en l'honneur des dieux du feu, de l'air, de l'eau... (et l'*Atharva-Veda*, monsieur Foucaux, n'est-ce pas un recueil de formules et de conjurations magiques?... mais ne soulevons pas de mauvaises querelles); les Védas n'ont jamais constitué un code, et je doute qu'on y trouve les gymnosophistes, comme je crois difficile de prouver que ce sont ces philosophes qui fondèrent le djainisme par opposition aux tendances polythéistes des brahmes.

« Le djainisme, suivant M. J. : « était, est encore et n'a jamais été que monothéiste. On ne nous montrera pas un seul texte qui soit en contradiction avec ce fait. »

« L'auteur parle bien à son aise du djainisme qu'on a, jusqu'à présent, bien peu étudié, parce que l'on ne possédait pas les livres originaux de cette secte; mais le peu que l'on connaît de la doctrine des djainas ne vient pas à l'appui de ce prétendu monothéisme. »

M. Foucaux néglige de plus en plus ma thèse sur